

## **PREMIERE DEMANDE D'AGREMENT D'ASSISTANT MATERNEL EN MAM**

LISTE DES PIECES A ENVOYER EN INTEGRALITE

### QUAND LA MAM EST DÉJÀ OUVERTE

#### SI VOUS N'AVEZ PAS D'AGREMENT POUR EXERCER À VOTRE DOMICILE

- **Le formulaire CERFA n°13394\*05** dûment complété, daté et signé  
Veillez référencer tous les adultes et les enfants présents dans votre foyer.  
Pour les personnes majeures, y compris votre conjoint, ainsi que les enfants de plus de 13 ans, indiquer leur date et lieu de naissance.
- **Un certificat médical**, datant de moins de 3 mois, complété par votre médecin traitant et comportant son cachet et sa signature, **précisant si votre état de santé vous permet d'accueillir des enfants**, prévu à l'article R. 421-3 du code de l'action sociale et des familles.
- **La copie recto/verso d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport) **OU** la copie d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle pour les personnes ressortissantes d'un pays non membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- **Un justificatif de votre domicile**
- **L'attestation d'assurance** "incendie, accidents et risques divers" qui couvre la MAM
- **La copie de vos diplômes relatifs à la petite enfance**
- **L'autorisation d'ouverture au public de la MAM** signée par le maire de la commune d'implantation ou, en l'absence de signature du maire, la copie du dossier de demande d'ouverture déposé en mairie daté d'au moins 5 mois.
- **Un engagement individuel d'assurance en cas de délégation d'accueil** pour tous les dommages, y compris ceux survenant au cours d'une période où l'accueil est délégué, que les enfants pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes (modèle ci-joint à recopier sur papier libre).

#### SI VOUS DISPOSEZ D'UN AGREMENT POUR EXERCER À VOTRE DOMICILE

- **Une demande écrite de modification d'agrément pour exercer en MAM** avec le nombre d'enfants que vous souhaitez accueillir.  
Veillez préciser sur ce courrier si vous souhaitez conserver votre agrément à domicile ou non et les coordonnées complètes de la MAM.
- **Un engagement individuel d'assurance en cas de délégation d'accueil** pour tous les dommages, y compris ceux survenant au cours d'une période où l'accueil est délégué, que les enfants pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes (modèle ci-joint à recopier sur papier libre).
- **L'attestation d'assurance** "incendie, accidents et risques divers" qui couvre la MAM
- **L'autorisation d'ouverture au public de la MAM** signée par le maire de la commune d'implantation ou, en l'absence de signature du maire, la copie du dossier de demande d'ouverture déposé en mairie daté d'au moins 5 mois.

**EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS VOTRE DOSSIER SERA CONSIDERE  
INCOMPLET ET VOUS SERA RETOURNE**

**ATTENTION : Les demandes d'agrément et les justificatifs concernant la MAM doivent être envoyés dans une seule et même enveloppe**

**QUAND LA MAM EST EN COURS DE CREATION**

**SI VOUS N'AVEZ PAS D'AGREMENT POUR EXERCER À VOTRE DOMICILE**

- **Le formulaire CERFA n°13394\*05** dûment complété, daté et signé  
Veillez référencer tous les adultes et les enfants présents dans votre foyer.  
Pour les personnes majeures, y compris votre conjoint, ainsi que les enfants de plus de 13 ans, indiquer leur date et lieu de naissance.
- **Un certificat médical**, datant de moins de 3 mois, complété par votre médecin traitant et comportant son cachet et sa signature, **précisant si votre état de santé vous permet d'accueillir des enfants**, prévu à l'article R. 421-3 du code de l'action sociale et des familles.
- **La copie recto/verso d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport) **OU** la copie d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle pour les personnes ressortissantes d'un pays non membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- **Un justificatif de votre domicile**
- **Une copie d'un justificatif de domicile** de la Maison d'Assistants Maternels (quittance de loyer, titre de propriété, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone datant de moins de 3 mois, convention de mise à disposition du local).
- **L'attestation d'assurance "incendie, accidents et risques divers"** qui couvre la MAM
- **Les plans du local de la MAM**
- **Les coordonnées de la MAM** : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse mail
- **Le projet pédagogique, le règlement de fonctionnement et le règlement interne**
- **La copie de vos diplômes relatifs à la petite enfance**
- **Un engagement individuel d'assurance en cas de délégation d'accueil** pour tous les dommages, y compris ceux survenant au cours d'une période où l'accueil est délégué, que les enfants pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes (modèle ci-joint à recopier sur papier libre).
- **Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) en cours de validité** si votre logement a été construit avant 1949.
- Dans un délai de deux mois à compter de la demande d'agrément : **L'autorisation d'ouverture au public de la MAM** signée par le maire de la commune d'implantation ou, en l'absence de signature du maire, la copie du dossier de demande d'ouverture déposé en mairie daté d'au moins 5 mois.

**SI VOUS DISPOSEZ D'UN AGREMENT POUR EXERCER À VOTRE DOMICILE**

- **Une demande écrite de modification d'agrément pour exercer en MAM** avec le nombre d'enfants que vous souhaitez accueillir.  
Veillez préciser sur ce courrier si vous souhaitez conserver votre agrément à domicile ou non.
- **Une copie d'un justificatif de domicile** de la Maison d'Assistants Maternels (quittance de loyer, titre de propriété, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone datant de moins de 3 mois, convention de mise à disposition du local).
- **L'attestation d'assurance "incendie, accidents et risques divers"** qui couvre la MAM.
- **Un engagement individuel d'assurance en cas de délégation d'accueil** pour tous les dommages, y compris ceux survenant au cours d'une période où l'accueil est délégué, que les enfants pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes (modèle ci-joint à recopier sur papier libre).
- **Les plans du local de la MAM**
- **Les coordonnées de la MAM** : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse mail
- **Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) en cours de validité** si votre logement a été construit avant 1949.
- **Le projet pédagogique, le règlement de fonctionnement et le règlement interne**
- Dans un délai de deux mois à compter de la demande d'agrément : **L'autorisation d'ouverture au public de la MAM** signée par le maire de la commune d'implantation ou, en l'absence de signature du maire, la copie du dossier de demande d'ouverture déposé en mairie daté d'au moins 5 mois.

**EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS VOTRE DOSSIER SERA CONSIDERE INCOMPLET ET VOUS SERA RETOURNE**

# **LISTE DES PIÈCES À TENIR À DISPOSITION DE LA PUERICULTRICE**

- **La copie du certificat d'entretien annuel des appareils fixes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de votre habitation, établi par un professionnel** (prévention des intoxications par le monoxyde de carbone, en application de l'annexe 4-8 du code de l'action sociale et des familles, instituée par le décret n°2012-364 du 15 mars 2012 relatif au référentiel fixant les critères d'agrément des assistants maternels).
- **La note technique des piscines privatives non closes** dont le bassin est enterré ou semi-enterré ; en cas de changement de lieu d'exercice ou si le logement de l'assistant maternel ne comportait pas de piscine non close privative dont le bassin est enterré ou semi-enterré lors de la demande d'agrément, la copie de la note technique des piscines non closes privatives dont le bassin est enterré ou semi-enterré ;
- **La copie du certificat de ramonage**